

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

SECTION 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identification de la substance / preparation

Dénomination commerciale

ISONYL (only flame retardant and industrial grades)

1.2. Utilisation de la matière ou la préparation

Utilisation

La liste des produits auxquels la fiche de données de sécurité se rapporte se trouve en annexe à la dernière page de la fiche de données de sécurité.

Le polymère synthétique basé sur le polyamide 6 ou 66 avec la charge, les additifs et les colorants qui s'utilise dans les procédures de moulage et d'extrusion industrielles.

Secteur d'utilisation: SU 12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion.

Catégorie de produit chimique: PC 32 Préparations et composés à base de polymères.

Catégorie de processus: PROC 14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation.

Utilisations déconseillées:

Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.

1.3. Informations sur le fournisseur

Producteur

SIRMAX S.p.A.

Via Dell'Artigianato, 42 , 35013 Cittadella (PD)

Tel: +39 (0)49 944 11 11

Fax: +39 (0)49 944 11 12

E-mail: mfabris@sirmax.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau

112

Importateur/fournisseur

+39 (0)49 944 11 11

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

Classification selon le Règl. 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée.
H315

Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
H319

Repr. 2; H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage:

2.2.1. L'indication de danger:



Mention(s) d'avertissement: **attention**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
EUH208	Contient du (de la) 2-(2-hydroxy-5-méthylphényl)benzotriazole. Peut produire une réaction allergique..
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.2.2. Composants dangereux:

Undecaoxyde de hexabore et de dizinc/borate de zinc

2.2.3. Dispositions particulières::

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

2.3. Autres risques:

Le produit fondu adhère à la peau et provoque des brûlures.
Grand risque de sol glissant suite au produit déversé/dispersé.
Une charge électrostatique peut se produire lors de l'utilisation.
La vapeur/le gaz qui apparaît lors du traitement du produit peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Description du produit

Le polyamide 6 ou 66
Additifs.
Charges minérales telles que carbonate de calcium et/ou poudre compacte.
Fibres de verre.
Colorants et pigments (les versions colorées uniquement).

3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2. Mélanges

Nom chimique	CAS, EC, Index	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Code d'enregistrement
Undecaoxyde de hexabore et de dizinc/borate de zinc	12767-90-7 - -	10-15	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361 Aquatic Acute 1; H400	-
borate de zinc	1332-07-6 215-566-6 -	<4	Aquatic Acute 1; H400	-
2-(2-hydroxy-5-méthylphényl)benzotriazole	2440-22-4 - -	<0,3	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 4; H413	-

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Premiers secours

Indications/Mesures générales

À la température ambiante le produit n'est pas irritant et ne dégage pas de vapeurs nocives. Les mesures indiquées ci-dessous s'appliquent dans des situations critiques (incendie, conditions de traitement incorrectes).

-

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec le produit fondu refroidir rapidement avec de l'eau. Ne pas essayer d'enlever la masse fondue qui a adhéré à la peau. Consultez immédiatement un médecin !

En cas de contact avec les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 “REACH” - 1272/2008 “CLP”

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement, sous les paupières aussi. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En cas d'inhalation (excessive)

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Recourir à une assistance médicale. Laissez l'accidenté reposer dans un lieu chaud. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'ingestion

Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent.

4.2. Symptômes

En contact avec la peau

Irritant pour la peau.

En contact avec les yeux

Les vapeurs et les gaz du produit qui apparaissent à des températures élevées peuvent irriter les yeux.

Inhalation

Les vapeurs et les gaz du produit qui apparaissent à des températures élevées peuvent irriter les voies respiratoires.

Ingestion

-

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et du traitement médical spécial

-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Agents d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés

-

5.2. Risques particuliers

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂). Eau. À des températures comprises entre 400 °C et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 “REACH” - 1272/2008 “CLP”

700 °C des hydrocarbures et des aldéhydes apparaissent. Les composés dangereux de bore, zinc et phosphore peuvent être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection

N'inhaliez pas les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie ou le réchauffement.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

L'équipement de protection complet avec l'appareil respiratoire isolant.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Mesures de protection personnelle

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection individuelle

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

Procédés en cas d'accident

Assurez une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des sources d'inflammation.

6.1.2. Pour le personnel d'intervention

Grand risque de sol glissant suite au produit déversé/dispersé.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Empêchez les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir l'Administration de la protection civile.

6.3. Opérations de nettoyage suite à une dispersion accidentelle

6.3.1. Pour la limitation

-

6.3.2. Pour le nettoyage

Recueillir la préparation dans des récipients approprié et laisser les déchets à l'entreprise de collecte des déchets agréée.

6.3.3. Informations supplémentaires

-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 “REACH” - 1272/2008 “CLP”

6.4. Références aux autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

7.1.1. Mesures de protection

Mesure de prévention contre l'incendie

Assurez une bonne ventilation. Respecter les mesures de précaution contre l'explosion parce que la poudre peut apparaître pour tous types de polymères lors du transport ou de la manipulation avec les granules. Évitez les décharges statiques. Veiller à fournir une mise à la terre adéquate pour de l'équipement.

Mesure de prévention contre les aérosols et la poudre

Éviter la formation de poussières.

Mesures de protection de l'environnement

-

7.1.2. Instructions relatives à l'hygiène de base au poste de travail

Des mesures spéciales ne sont pas nécessaires si le produit est manipulé à la température ambiante. Éviter le déversement du produit parce qu'il peut produire des glissement/des chutes. Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de poussière. Le chauffage du matériau à la température de traitement peut entraîner des gaz en dégagant : hydrocarbures à masse moléculaire basse et leurs produits d'oxydation, reste de solvants, aldéhydes, amines, traces d'acides. Dans ces conditions de traitement il faut assurer un système d'aspiration. Ne pas excéder les conditions procédurales recommandées (relatives à la température) parce que les gaz dégagés peuvent être dangereux.

7.2. Stockage - les mesures techniques et les conditions de stockage

7.2.1. Stockage

Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Garder dans un endroit sec. Empêcher les décharges statiques. L'équipement doit être mis à la terre. Utiliser l'équipement de sécurité électrique. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. Protéger contre la chaleur et le soleil direct. Gardez loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Le stockage dans un lieu chaud (>60 °C) peut provoquer l'adoucissement de granules et l'instabilité des sacs. Les grands sacs et les palettes ne doivent pas être placés les uns sur les autres.

7.2.2. Matériels d'emballage

Sacs, silos, récipients, grandes boîtes.

7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

-

7.2.4. Instructions concernant l'équipement de l'entrepôt

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 “REACH” - 1272/2008 “CLP”

-

7.2.5. Autres données concernant les conditions de stockage

-

7.3. Administration spécifique

Recommandations

-

Solutions spécifiques pour l'industrie

-

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle obligatoires

Aucune donnée

Valeurs limites d'exposition (IUCLID)

Aucune donnée

8.1.2. Informations concernant les procédures de contrôle

BS EN 14042:2003, Titre : Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

8.1.3. valeurs NDSE

Aucune donnée

8.1.4. valeurs CPSE

Aucune donnée

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures de sécurité préventives

Prenez soins de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Empêcher l'apparition de grandes quantités de matériau fondu lors du nettoyage du système de diffusion. Puisque le produit a une conductivité thermique basse, se solidifie à l'extérieur rapidement, tandis que le milieu reste fondu longtemps. Cela peut entraîner une dégradation thermique. La solidification à l'air est lente. N'oubliez

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

pas que le milieu peut être fondu longtemps, par conséquent il ne faut pas frapper (casser) le matériau solidifié venant de la buse; Il peut y avoir un déversement du matériau fondu.

Mesures techniques pour empêcher l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. Assurer un système d'aspiration de vapeurs apparaissant lors du travail.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

En utilisation normale non nécessaire. Porter les lunettes de protection lors du remplissage. Lunettes de protection avec la protection de côté. (EN 166)

Protection des mains

Gants de protection thermique (SIST EN 407:2004).

Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied.

Protection respiratoire

Matériau fondu : Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Portez le masque respiratoire approprié avec le filtre combiné A2-P2.

Dangers thermiques

-

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

-

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Données générales

- État physique: solides; granules
- Couleur: selon la spécification
- Odeur: inodore

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

-	Le pH	Aucune donnée
-	Point de fusion	210 – 270 °C
-	Point d'ébullition	Aucune donnée
-	Point d'éclair	Aucune donnée
-	Vitesse d'évaporation	Aucune donnée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

-	Point d'inflammabilité	Aucune donnée
-	Limites d'explosibilité	Aucune donnée
-	Pression de vapeur	Aucune donnée
-	Densité de vapeur	Aucune donnée
-	Densité	la densité: 0,91 – 1,06 g/cm ³ a 23 °C
-	Solubilité	l'eau: Insolubles
-	Coefficient de partage	Aucune donnée
-	Auto-inflammabilité	> 400 °C
-	Température de la décomposition	> 300 °C
-	Viscosité	Aucune donnée
-	Explosivité	Le produit n'est pas explosif.
-	Pouvoir comburant	Aucune donnée

9.2. Autres informations

-	Notions:	Soluble dans les solvants chlorés, aromatiques et bouillants.
---	----------	---------------------------------------------------------------

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

-

10.2. Stabilité

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté (voir le point 7).

10.3. Réactions dangereuses possibles

-

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales de manipulation, stockage et travail. La dégradation thermique se produit à des températures >300 °C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produit de décomposition dangereux

Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Toxicité aiguë

Aucune donnée

11.1.2. Corrosion/irritation de la peau, lésions oculaires graves/irritation oculaire, danger par aspiration

Informations complémentaires

Les vapeurs et les gaz qui se dégagent à des températures élevées peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

11.1.3. Sensibilisation

Informations complémentaires

Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

11.1.4. Cancérogène, mutagène, toxicité pour la reproduction

Cancérogenité

Aucune donnée

Effets mutagènes

Aucune donnée

Toxicité reproductive

Aucune donnée

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Aucune donnée

11.1.5. Toxicité pour certains organes cibles

Aucune donnée

SECTION 12. Informations écologique

12.1. Toxicité

12.1.1. Toxicité aiguë

La toxicité aiguë des ingrédients (IUCLID)

Aucune donnée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Dégradation abiotique

Aucune donnée

12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Coefficient de partage

Aucune donnée

12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée

12.4. Mobilité

12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée

12.4.2. Tension de surface

Aucune donnée

12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée

12.5. Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée

12.7. Informations supplémentaires

Pour le produit

Le produit n'est pas toxique, pourtant, les particules peuvent provoquer des effets physiques sur les organismes terrestres et aquatiques.

Non-biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

Non bioaccumulable.
Flotte dans l'eau.
Éviter la pollution.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination des produits/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux. Convient à la destruction dans les installations d'incinération ou à l'élimination dans les décharges réglementées et appropriées.

Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

13.1.2. Procédés de traitement des déchets

-

13.1.3. Déversement dans la canalisation possible

-

13.1.4. Notions

-

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro UN

non applicable

14.2. Nom et description

N'appartient pas aux matières dangereuses conformément au règlement sur le transport des matières dangereuses.

14.3. Classe

non applicable

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 "REACH" - 1272/2008 "CLP"

14.5. Dangers pour l'environnement

NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

15.2. La sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

SECTION 16. Autres informations

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Fiche de données de sécurité, ISONYL (only flame retardant grades), SIRMAX S.p.A., date de délivrance/révision : 02.01.2015

Texte des phrases H visées au point 3

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

art. 31- 2006/1907 “REACH” - 1272/2008 “CLP”

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun

ANNEX: Alphabetical list of materials to whom this document is applicable

160034	ISONYL I 6 FL NERO	160125	ISONYL I 6 GF15 ST2 BK
160072	ISONYL I 6 ST 1 FL NERO	160099	ISONYL I 6 GF20 BK
160125	ISONYL I 6 GF15 ST2 BK	160002	ISONYL I 6 GF30 BK
160099	ISONYL I 6 GF20 BK	160006	ISONYL I 6 GF30 FL BK
160002	ISONYL I 6 GF30 BK	160008	ISONYL I 6 GF30 ST RH BK
160006	ISONYL I 6 GF30 FL BK	160032	ISONYL I 6 GF30 ST1 RH BK
160008	ISONYL I 6 GF30 ST RH BK	160101	ISONYL I 6 GF30 V2 RH BK
160032	ISONYL I 6 GF30 ST1 RH BK	160025	ISONYL I 6 GF50 BK
160101	ISONYL I 6 GF30 V2 RH BK	160031	ISONYL I 6 GF50 RH BK1
160025	ISONYL I 6 GF50 BK	180044	ISONYL I 66 GF15 ST BK
160031	ISONYL I 6 GF50 RH BK1	180015	ISONYL I 66 GF30 BK
180044	ISONYL I 66 GF15 ST BK	180026	ISONYL I 66 GF30 HS BK
180015	ISONYL I 66 GF30 BK	180003	ISONYL I 66 GF50 BK
180026	ISONYL I 66 GF30 HS BK	180056	ISONYL I 66 ST1 BK
180003	ISONYL I 66 GF50 BK	160034	ISONYL I 6 FL NERO
180056	ISONYL I 66 ST1 BK	160072	ISONYL I 6 ST 1 FL NERO
160034	ISONYL I 6 FL NERO	160125	ISONYL I 6 GF15 ST2 BK
160072	ISONYL I 6 ST 1 FL NERO		